

Financer votre vie étudiante



Construire son parcours

Conseil
Boursier ou non au lycée ?
Effectuez quand-même
une demande de DSE : les
critères d'obtention pour
les bourses du Supérieur
sont différents !



VOTRE DEMANDE DE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

Effectuez votre demande de bourse sur critères sociaux et/ou de logement universitaire du **CROUS** chaque année. À partir du 1er mars 2024 pour 2024-2025 sur messervices.etudiant.gouv.fr

Mention TB au bac et boursier du Supérieur ?
Bénéficiez de l'Aide nationale au mérite

AIDES UNIVERSITAIRES

- **Études hors de votre Académie ?** Aide à la Mobilité Parcoursup si vous êtes lycéen-ne boursier
- **Études à l'étranger ?** Aides à la Mobilité internationale et Erasmus+
Contactez le Service des Relations internationales de votre école

D'AUTRES PISTES ...

- Collectivités (dont vous êtes originaire et de votre lieu d'études) : mairie, Conseil départemental, Région et Dispositifs locaux
- Fondations, Comités d'entreprises (si vos parents sont salariés)
- Job et alternance : attention au rythme !
- Prêt bancaire

Compléments d'info sur
infos-jeunes.fr



Besoin d'une **aide sociale** et/ou
d'urgence pendant l'année ?
Contactez le service social du CROUS.

